



DÉPARTEMENT
DES LANDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

42/2024

SÉANCE du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 17 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 2

Date de la convocation :
30/09/2024

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. COYOLA, Sylvie LEBLANC LAMER, P. NAUDET,

Étaient absent(e)s/excusé(e)s : Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER - P. MACÉ donne pouvoir à Didier CLAVERY

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

42.2024 : Délibération approuvant la vente à l'euro symbolique des parcelles section C n° 449 (2a16) et n° 450 (1a91) dans le cadre de la modification de terrain d'emprise des chemins ruraux de Saint Michel et de Léclyse

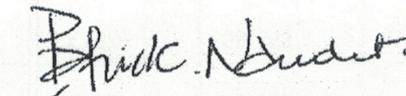
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De vendre aux consorts LATOUR les parcelles section C n° 449 (2a16) et n° 450 (1a91) pour l'euro symbolique ;
- De confirmer les autres termes de la délibération n° 1/2023 du 26 janvier 2023 ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

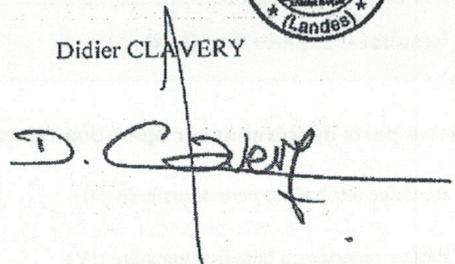
Le secrétaire de séance


Patrick NAUDET

Le Maire

Didier CLAVERY





Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

43/2024

SÉANCE du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 17 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 2

Date de la convocation :
30/09/2024

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. COYOLA, Sylvie LEBLANC LAMER, P. NAUDET,

Étaient absent(e)s/excusé(e)s : Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER - P. MACÉ donne pouvoir à Didier CLAVERY

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

43.2024 : Délibération concernant l'achat de la maison située 221 route de la Mairie à Saint-Michel-Escalus (40550)

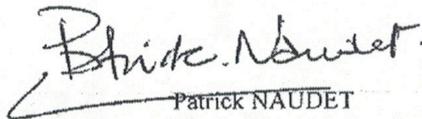
Après discussion le conseil municipal décide :

- De préempter pour la somme de cent soixante mille (160 000,00) euros plus les frais, l'ensemble immobilier situé 221 route de la Mairie à Saint-Michel-Escalus (40550), d'une superficie totale de 2 751 m² comprenant une maison d'habitation de 109,6 m² et une grange très délabrée.
- De donner pouvoir à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

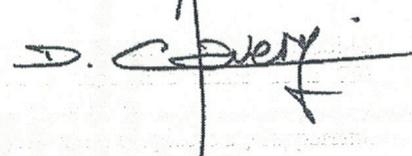
Le secrétaire de séance


Patrick NAUDET

Le Maire

Didier CLAVERY





Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

44/2024_07

SÉANCE du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 17 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 2

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. COYOLA, Sylvie LEBLANC LAMER, P. NAUDET,

Étaient absent(e)s/excusé(e)s : Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER - P. MACÉ donne pouvoir à Didier CLAVERY

Date de la convocation :
30/09/2024

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

44.2024 : Délibération concernant la vente du lot n° 7 du Lotissement communal LESBAREYRES

VU les articles L.1111-2, L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU le permis d'aménager n° n° 040 276 22 X 0002 en date du 18 novembre 2022 au nom de la commune de Saint-Michel-Escalus pour le projet de lotissement communal Lesbareyres ;
VU la délibération n° 10/2024 du 8 février 2024 fixant le règlement de vente et d'attribution des lots ainsi que leur prix de vente ;
VU le plan périmétrique général et les documents d'arpentage dressés par le cabinet DUNE géomètres experts à Soustons ;
VU le premier choix de lot formulé par les demandeurs,
VU le compte-rendu de la commission urbanisme en date du 11 juin 2024 ;
VU la délibération 39.2024 du 21 juin 2024.

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par la commune de Saint-Michel-Escalus rappelés dans le règlement de vente et d'attribution des lots ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur chacune des ventes de lot situés dans le lotissement communal Lesbareyres.

Lot n° 7 du plan de vente

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de :

- **Décider** de vendre à Monsieur Nicolas ZILLIOX et Madame Audrey LEGERET, domiciliés à LÉON (40550), 21 rue des Mimosas, le lot n°7 du lotissement communal Lesbareyres d'une superficie totale de 780 m².
Le prix total du lot n° 7 est égal à cent treize mille (13 000,00) euros TTC net vendeur, la TVA sur la marge étant calculée « en dedans ».
- **Rappeler** que les dommages causés pendant la durée des travaux seront à la charge des acquéreurs ;
- **Rappeler** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs ;
- **Rappeler** que les recettes en résultant seront imputées au budget annexe lotissement communal Lesbareyres, chapitre 70, article 7015 (M57 : ventes de terrains aménagés)
- **Donner pouvoir** à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Me Nicolas CEVRERO, Notaire à Léon (40550), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication est de sa réception en sous-préfecture. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

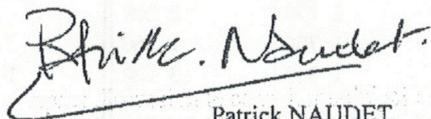
Après discussion le conseil municipal décide :

- De vendre pour la somme de cent treize mille (113 000,00) euros TTC net vendeur, à Monsieur Nicolas ZILLIOX et Madame Audrey LEGERET, domiciliés à LÉON (40550), 21 rue des Mimosas, le lot n°7 du lotissement communal Lesbareyres d'une superficie totale de 780 m² ;
- De donner pouvoir à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Me Nicolas CEVRERO, Notaire à Léon (40550), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

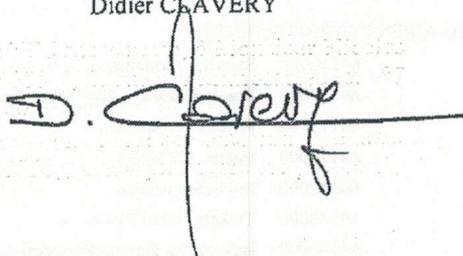
Le secrétaire de séance


Patrick NAUDET

Le Maire



Didier CLAVERY



Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

44/2024_14

SÉANCE du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 17 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 2

Date de la convocation :
30/09/2024

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. COYOLA, Sylvie LEBLANC LAMER, P. NAUDET,

Étaient absent(e)s/excusé(e)s : Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER - F. MACÉ donne pouvoir à Didier CLAVERY

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

44.2024 : Délibération concernant la vente du lot n° 14 du Lotissement communal LESBAREYRES

VU les articles L.1111-2, L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU le permis d'aménager n° n° 040 276 22 X 0002 en date du 18 novembre 2022 au nom de la commune de Saint-Michel-Escalus pour le projet de lotissement communal Lesbareyres ;
VU la délibération n° 10/2024 du 8 février 2024 fixant le règlement de vente et d'attribution des lots ainsi que leur prix de vente ;

VU le plan périmétrique général et les documents d'arpentage dressés par le cabinet DUNE géomètres experts à Soustons ;

VU le premier choix de lot formulé par les demandeurs,

VU le compte-rendu de la commission urbanisme en date du 11 juin 2024 ;

VU la délibération 39.2024 du 21 juin 2024.

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par la commune de Saint-Michel-Escalus rappelés dans le règlement de vente et d'attribution des lots ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur chacune des ventes de lot situés dans le lotissement communal Lesbareyres.

Lot n° 14 du plan de vente

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de :

- **Décider** de vendre à Monsieur Xavier CHUDZIK et Madame Anne-Laure CORDIER, domiciliés à LÉON (40550), 173 avenue du Marensin, le lot n°14 du lotissement communal Lesbareyres d'une superficie totale de 634 m².
Le prix total du lot n° 14 est égal à cinquante-quatre mille (54 000,00) euros TTC net vendeur, la TVA sur la marge étant calculée « en dedans ».
- **Rappeler** que les dommages causés pendant la durée des travaux seront à la charge des acquéreurs ;
- **Rappeler** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs ;
- **Rappeler** que les recettes en résultant seront imputées au budget annexe lotissement communal Lesbareyres, chapitre 70, article 7015 (M57 : ventes de terrains aménagés)
- **Donner pouvoir** à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Me Nicolas CEVRERO, Notaire à Léon (40550), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication est de sa réception en sous-préfecture. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

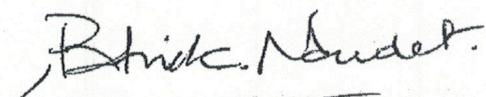
Après discussion le conseil municipal décide :

- De vendre pour la somme de cinquante-quatre mille (54 000,00) euros TTC net vendeur, à Monsieur Xavier CHUDZIK et Madame Anne-Laure CORDIER, domiciliés à LÉON (40550), 173 avenue du Marensin, le lot n°14 du lotissement communal Lesbareyres d'une superficie totale de 634 m² ;
- De donner pouvoir à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Me Nicolas CEVRERO, Notaire à Léon (40550), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

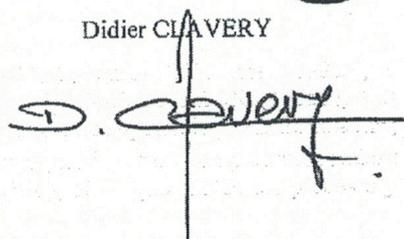
Le secrétaire de séance


Patrick NAUDET

Le Maire



Didier CLAVERY



Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

44/2024_15

SÉANCE du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 17 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 2

Date de la convocation :
30/09/2024

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. COYOLA, Sylvie LEBLANC LAMER, P. NAUDET,

Étaient absent(e)s/excusé(e)s : Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER - P. MACÉ donne pouvoir à Didier CLAVERY

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

44.2024 : Délibération concernant la vente du lot n° 15 du Lotissement communal LESBAREYRES

VU les articles L.1111-2, L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU le permis d'aménager n° n° 040 276 22 X 0002 en date du 18 novembre 2022 au nom de la commune de Saint-Michel-Escalus pour le projet de lotissement communal Lesbareyres ;
VU la délibération n° 10/2024 du 8 février 2024 fixant le règlement de vente et d'attribution des lots ainsi que leur prix de vente ;
VU le plan périmétrique général et les documents d'arpentage dressés par le cabinet DUNE géomètres experts à Soustons ;
VU le premier choix de lot formulé par les demandeurs,
VU le compte-rendu de la commission urbanisme en date du 11 juin 2024 ;
VU la délibération 39.2024 du 21 juin 2024.
CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par la commune de Saint-Michel-Escalus rappelés dans le règlement de vente et d'attribution des lots ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur chacune des ventes de lot situés dans le lotissement communal Lesbareyres.

Lot n° 15 du plan de vente

Monsieur le maire propose aux membres du conseiller municipal de :

- **Décider** de vendre à Monsieur Kentyn LE GOUEZ, Madame Maxence LE GOUEZ et Monsieur Kilian LE GOUEZ, domiciliés à CASTETS (40240), 258 impasse Castetbert, le lot n°15 du lotissement communal Lesbareyres d'une superficie totale de 671 m².
Le prix total du lot n° 15 est égal à cinquante-sept (57 000,00) euros TTC net vendeur, la TVA sur la marge étant calculée « en dedans ».
- **Rappeler** que les dommages causés pendant la durée des travaux seront à la charge des acquéreurs ;
- **Rappeler** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs ;
- **Rappeler** que les recettes en résultant seront imputées au budget annexe lotissement communal Lesbareyres, chapitre 70, article 7015 (M57 : ventes de terrains aménagés)

- **Donner pouvoir** à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Me Nicolas CEVRERO, Notaire à Léon (40550), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

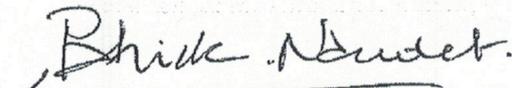
Après discussion le conseil municipal décide :

- De vendre pour la somme de cinquante-sept mille (57 000) euros Monsieur Kentyn LE GOUEZ, Madame Maxence LE GOUEZ et Monsieur Kilian LE GOUEZ, domiciliés à CASTETS (40240), 258 impasse Castetbert, le lot n°15 du lotissement communal Lesbareyres d'une superficie totale de 671 m².
- De donner pouvoir à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Me Nicolas CEVRERO, Notaire à Léon (40550), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

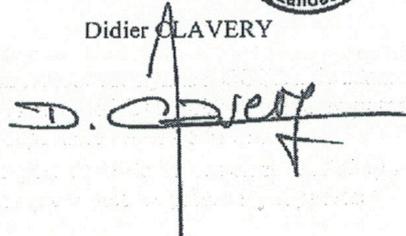
Le secrétaire de séance


Patrick NAUDET

Le Maire



Didier CLAVERY



Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

45/2024

SÉANCE du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 17 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 2

Date de la convocation :
30/09/2024

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. COYOLA, Sylvie LEBLANC LAMER, P. NAUDET,

Étaient absent(e)s/excusé(e)s : Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER - P. MACÉ donne pouvoir à Didier CLAVERY

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

45.2024 : Délibération concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques

Dans le cadre du projet de renforcement du réseau électrique par le SYDEC, Monsieur le maire présente le projet d'enfouissement du réseau aérien dans le centre bourg.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 162 221 € TTC.

La participation prévisionnelle de la commune pour ces travaux s'élève à 48 207 €.

Cette participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

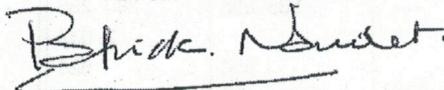
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet d'enfouissement du réseau aérien dans le centre bourg par le SYDEC pour un montant estimatif de 162 221 € TTC.
- De demander au SYDEC, compétent pour l'énergie électrique sur la commune, d'entreprendre ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées,
- De participer au financement de ces travaux pour un montant total estimatif de 48 207 € à verser au SYDEC selon le règlement financier relatif aux participations financières des communes voté par le SYDEC. La participation, amortie sur 5 ans, sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses.

Le vote donne :

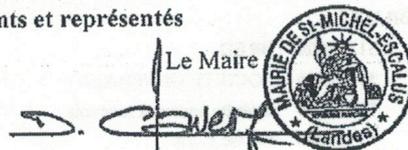
POUR à l'unanimité des membres présents et représentés

Le secrétaire de séance



Patrick NAUDET

Le Maire

Didier CLAVERY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication est de sa réception en sous-préfecture. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

46/2024

SÉANCE du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 17 heures 10 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MICHEL-ESCALUS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour le quorum, à SAINT-MICHEL-ESCALUS, sous la présidence de Didier CLAVERY, maire.

Nombre de conseillers : 8
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 2

Étaient présents : M. BAUCHER, J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. COYOLA, Sylvie LEBLANC LAMER, P. NAUDET,

Étaient absent(e)s/excusé(e)s : Jérôme GIBOIN donne pouvoir à Michel BAUCHER - P. MACÉ donne pouvoir à Didier CLAVERY

Date de la convocation :
30/09/2024

Secrétaire de séance : Patrick NAUDET

46.2024 : Délibération adoptant le décision modificative n°1

Monsieur le maire expose que les délibérations 43.2024 et 45.2024 adoptées ci-avant conduisent le conseil municipal à délibérer pour apporter à la section investissement les fonds nécessaires.

Le tableau suivant en résumé les impacts :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant €	Article (Chap.)	Montant €
2115 (21) : Terrains bâtis – Opération n°41	180 000,00	021- virement de la section de fonctionnement	.185 700,00
204182 (20) : Projets d'infrastructure – travaux enfouissement du réseau électrique	50 000,00		
2152-installatipns de voirie	44 300,00		
Sous Total Dépenses	185 700,00	Sous Total Recettes	185 700,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant €	Article (Chap.)	Montant €
65558 (65) : Autres contributions	- 185 700,00		
023 – virement à la section d'investissement	+185 700,00		
Sous Total Dépenses	0,00	Sous Total Recettes	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux décident d'adopter la décision modificative n°1.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Patrick NAUDET

Patrick Naudet

Le Maire

Didier CLAVERY

Didier Clavery

